



**Selon un rapport de la commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic, l'unique raffinerie du Cameroun, est en situation de faillite depuis 2014.**

Cette situation s'inscrit conformément aux dispositions de l'article 664 de l'acte uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique, car ses capitaux propres sont inférieurs à la moitié de son capital social . Le constat du CTR dans son rapport 2019 sur les entreprises et établissements publics au Cameroun au 31 décembre 2018 démontre que les capitaux propres de l'entreprise sont évalués à – 60,35 milliards de FCFA alors que son capital social est passé de 32,5 milliards à 19,5 milliards de FCFA.

Par ailleurs, indique la Commission, « au titre du premier semestre 2019, le risque budgétaire à la Sonara s'est aggravé avec l'avis favorable du Comité national de la dette publique (CNDP) pour le préfinancement de 160 millions de dollars proposé par le trader Vitol à la Sonara ». Ce prêt avait pour objectif le remboursement des sommes dues aux fournisseurs de pétrole brut depuis 2013, ainsi que le financement du besoin en fonds de roulement suite à l'augmentation de la capacité de la production de la raffinerie de 2,1 millions de tonnes à 3,5 millions de tonnes. En outre, révèle le CTR, l'incendie qui a ravagé la Sonara, le 31 mai 2019, a conduit à une aggravation de la situation de l'endettement de la société dont les engagements à honorer à plus ou moins brève échéance, se chiffrent à un montant de total de 898,38 milliards de

FCFA.

Pour la Commission, le niveau d'endettement de la Sonara est un risque budgétaire pour l'État. Pis, souligne le CTR, « La situation actuelle présage des cas de défaut de paiement des dettes, pour lesquels la responsabilité des actionnaires de l'entreprise (au premier rang desquels figure l'État) devrait être appelée. Face à ce risque, il importe d'éviter que les dettes de la Sonara vis-à-vis des banques locales soient classées comme créances douteuses, toute chose de nature à conduire à la dégradation de la situation financière des établissements de crédit concernés et au non-respect par ces derniers, des normes prudentielles de la Cobac [Commission bancaire de l'Afrique centrale] ».

La Sonara est une société d'économie mixte créée le 24 mars 1973. Elle est détenue à 4% par Total et à 96% par l'État. C'est une raffinerie de type « topping reforming », c'est-à-dire simple. Elle a été conçue au départ pour traiter du brut léger (Arabian light). Cependant, le Cameroun, lui, produit actuellement des bruts lourds. Il y a donc une inadéquation entre l'outil existant à la raffinerie et les bruts disponibles. C'est la raison pour laquelle, le pays procède régulièrement aux importations des produits pétroliers.